

L'été à Bouffémont

L'été est là... Profitez sereinement de cette période estivale grâce aux espaces, équipements et dispositifs accessibles. Sans oublier de suivre les règles communes pour bien vivre ensemble.

Bonnes vacances !



INFOS PRATIQUES

2026

Des espaces et équipements en accès libre

Profitez seul, entre amis ou en famille des équipements sportifs, des aires de jeux, des parcs et jardins, sans oublier la forêt domaniale de Montmorency. Présents ou en accès libre sur tout le territoire de la ville.



Et si vous profitiez de la forêt ?

Accessible depuis la rue Sainte Radegonde et la route de Bouffémont, la forêt domaniale de Montmorency regorge de sentiers de promenades, de randonnées et de circuits à vélo. Idéal pour une promenade en famille ou un jogging.

Pour faire du sport

1 à 3 - Boulodromes

- 1 • Rue Ferdinand de Lesseps
- 2 • Rue François Mitterrand
- 3 • Rue des Forgerons

4 - City stade - Rue Alfred de Musset

5 - Stade J.B. Clément - Rue des Cordonniers

6 - Court de tennis - RD 909

7 - Mini parcours de santé (enfant) Rue des Forgerons

8 - Street work out - Rue Champollion

9, 10 - Terrains de basket

- 9 • Rue Champollion
- 10 • Rue de la Révolution Française

Pour jouer

11 à 15 - Aires de jeux

- 11 • Allée de la Gare
- 12 • Parc Maenza
- 13 • Parc de la Mairie
- 14 • Rue Eiffel
- 15 • Rue de la Révolution Française

Pour flâner et se poser

16 à 18 - Parcs et Jardin

- 16 • Parc Maenza
- 17 • Parc de la Mairie
- 18 • Jardin d'Aventure

Les Collectes

Déchets végétaux

Changement de rythme en été.
Collectes les 20/07 - 03/08 - 17/08 - 31/08.

Encombrants

Le premier mardi du mois
Collectes les 04/08 - 01/09 - 06/10.

Les Permanences

Sur rendez-vous :

secretariat.maire@ville-bouffemont.fr

Du Maire

Le premier mardi du mois.
Permanences les 4/08 - 01/09 - 06/10.

Des élus

Le troisième samedi du mois.
Permanences les 18/08 - 15/09 - 19/10.

Fermeture des services

Accueils de loisirs / SAJ et Espace Eiffel

du 10 au 21 août inclus

Bibliothèque
du 11 au 22 août inclus

Maison de la Petite Enfance
du 1^{er} au 31 août inclus

Pharmacies de garde

Vous recherchez une pharmacie ?

La nuit : composez le 17
Les dimanches et jours fériés :
<https://monpharmacien-idf.fr>

Numéros d'urgence

Pompiers : 18
Police / Gendarmerie : 17
Urgence médicale : 15 / 112

L'Été à Bouffémont 2026

Directeur de publication : Karine OKONSKI
Rédaction - Mise en page : Service Communication
Photos et illustrations : Service Communication / iStock
Impression : IMAGETEX • Tirage : 2 900 ex.

Pour la sécurité de tous et le bon voisinage



Respectez ces quelques règles :

Brûlage des déchets verts interdit

Au-delà des possibles troubles de voisinage ou de risques d'incendies, le brûlage des déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, feuilles mortes...) est interdit car il augmente la pollution atmosphérique (Plan National Santé Environnement).

Code pénal (Article 131-13)

Nuisances sonores : des horaires à respecter

Les travaux de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses etc., sont uniquement autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Arrêté préfectoral N°2009 - 297

Barbecues et piscines interdits sur le domaine public

L'utilisation des barbecues et/ou autres appareils de cuisson est interdite sur le domaine public, à l'exception du Terrain d'Aventures de 10h à 20h.

L'installation de dispositifs de baignade de type piscines gonflables ou assimilées est interdite sur le domaine public.

Arrêté municipal N°2018 - 44

Street pooling interdit et dangereux

L'ouverture et l'utilisation des points d'eau incendie sont strictement interdites. En cas de non respect des règles, on risque jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

Arrêté municipal N°2026-95

Partez l'esprit tranquille !

Pensez au dispositif Tranquillité Vacances

En votre absence, les unités de gendarmerie peuvent, à votre demande et gratuitement, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes de jour comme de nuit.

Comment s'inscrire ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **En ligne** : Remplissez le formulaire sur www.service-public.fr
- **Sur place** : À la Gendarmerie de Domont - 191, av. Jean Rostand ☎ 01 39 91 64 61
Munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
(Jusqu'à 48h avant le départ)



Accédez au formulaire d'inscription en ligne en scannant le QR code

Prenons soin de nos aîné(e)s...



Signalez les personnes vulnérables

Les personnes âgées isolées sont encore plus vulnérables en période estivale. En cas de fortes chaleurs le plan Canicule est déployé par les services publics.

Toute personne concernée peut se faire connaître (ou faire connaître un proche) au service du CCAS, en communiquant ses nom et coordonnées.

Centre communal d'Action Sociale (CCAS) ☎ 01 39 91 64 61

Mairie ☎ 01 39 91 64 61

Mettez-vous à l'abri de la chaleur

Seniors, en cas de fortes chaleurs ou de canicule, les résidences spécialisées équipées de climatisation vous ouvrent leur portes :

Les Myosotis
rue F. de Lesseps

Fiévet APF
rue George Sand

Le Mesnil
rue Léon Giraudeau



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans
un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre
d'avoir soif

Canicule Info service

☎ 0 800 06 66 66
www.sante.gouv.fr



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres le jour,
aérez la nuit



Privilégiez les
activités douces



Mangez frais et
équilibré



Évitez
l'alcool

Piscine Maurice Gigoi

2026



ÉZANVILLE

À 1 station de train • 35 mn à pied

TARIFS pour les bouffémontois

Enfants	Adultes	Seniors
2 €	3 €	1.70 €

Communauté
d'Agglomération

Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

Piscine Maurice Gigoi
2 rue Henri Dunant - 95460 Ézanville
☎ 01 39 91 39 00
piscinemauricegigoi@plainevallee.fr
www.agglo-plainevallee.fr

Renseignements

